

DÉCHETS D'ENTREPRISE

Comment les gérer à MEYLAN ?

1 TRIER CORRECTEMENT ET SENSIBILISER VOS PRESTATAIRES DE NETTOYAGE

DANS LE BAC BLEU OU VERT À COUVERCLE JAUNE



DANS LE BAC GRIS



COMMANDEZ GRATUITEMENT VOS BACS AUPRÈS DE GRENOBLE ALPES METROPOLE



Vous avez droit à 2 bacs gris et 2 bacs bleus ou verts à couvercle jaune par entreprise. Soit 1320L hebdomadaires

Si vous dépassez ce volume, la redevance spéciale vous sera facturée par Grenoble Alpes Métropole. Vous pouvez aussi choisir de faire appel à un collecteur privé.

Besoin d'informations ?
Contactez le service des déchets:
0800.50.00.27



2 RANGER VOS BACS



3 PRÉPARER LA COLLECTE

A LIEU LE MERCREDI MATIN
si vous gardez vos bacs dans vos locaux, sortez-les le mardi soir sur le lieu d'enlèvement de votre zone et rangez-les le mercredi soir

BACS AVEC COUVERCLES FERMÉS, RANGÉS PAR COULEUR ET ACCESSIBLES



VOS BACS NE SERONT PAS VIDÉS

EN CAS DE NON RESPECT DES RÈGLES ET DE DÉCHETS NON CONFORMES DANS LES BACS



En cas de non collecte due à un mauvais tri ou à un problème d'accessibilité. Les utilisateurs de ces bacs devront s'assurer de retrier correctement les déchets pour la collecte suivante

POUR LES AUTRES DÉCHETS

À RISQUE, MOBILIER OU DÉPASSANT LE VOLUME DE VOS BACS

C'est à votre entreprise ou votre syndic de faire appel à une entreprise privée pour vos encombrants ou si vos déchets dépassent vos limitations par bac de couleur.

Vous pouvez contacter notre partenaire ELISE, entreprise adaptée, qui accompagne le tri des déchets et gère les enlèvements réguliers et ponctuels.

